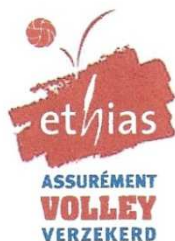


V O L L E Y L U X

Editeur responsable :

FVWB.-F.R.B.V.B. – Comité Provincial du Luxembourg
Guy Burton , Le Pas de Loup, 38 6791 - GUERLANGE



«Avec le soutien de la Province de Luxembourg »

Bulletin n° 03 du

SAISON 2020 - 2021



Association des Clubs de Volley Ball du Luxembourg



**BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES CLUBS DE
VOLLEY-BALL DU LUXEMBOURG (A. C. V. B. L.)
DE LA F.V.W.B. ASBL**

www.volleylux.com

Périodique paraît tous les mois (excepté en juillet)



Un sinistre vite réglé, c'est que du bonheur

Assurance Habitation Ethias – Joignable 24h/24 et 7j/7

Un arbre qui tombe sur la toiture, une façade qui se fissure... chez Ethias, ce n'est pas une tuile qui dure très longtemps ! En cas de sinistre, vous pouvez nous joindre 24h/24 et 7j/7. Nos spécialistes règlent votre dossier en un minimum de temps. Que du bonheur !

Demandez vite une offre sur ethias.be ou au 0800 23 777

ethias
Les efficacassureurs

Volley Lux

Bulletin Officiel de l'asbl "Association des clubs de Volley-ball de la Province du Luxembourg" A. C. V. B. L.

N° du saison 2020 - 2021

Administration - abonnements

Guy BURTON
Le Pas de loup, 38
6791 - GUERLANGE
☎ 063/38.99.63

Composition - Mise en page

Guy BURTON

Les articles publiés dans notre revue n'engagent que leurs auteurs tant par le texte que pour

l'opinion qu'ils expriment.

Président provincial

Michel FORGET
Rue d'Avioth, 15
6769 MEIX-DEVANT-VIRTON
063/57.68.38 (TEL P)
0475/57.70.27 (GSM)
E-Mail : michelforget15@gmail.com

Secrétaire provincial

Guy BURTON
Le Pas de Loup, 38
6791 GUERLANGE
063/38.99.63 (TEL P)
E-Mail : guy.burton@skynet.be

Trésorier provincial

Jean-Louis MASSART
Rue du Panorama, 41
6791 ATHUS
063/38.62.91 (TEL)
E-Mail : vollevjl.massart@gmail.com

Commission des rencontres

Anne-Marie HABETS
Rue Neuve, 77
6890 REDU
061/23.13.08 (TEL B)
0498/26.22.02 (GSM)
E-Mail : am.habets@gmail.com

Commission d'arbitrage

Léopold HAAGER
Rue des Tanneries, 2
6840 NEUFCHATEAU
061/27.71.11 (TEL + FAX)
E-Mail : leopold_haager@hotmail.com

Cion statuts et règlements

Roger GRUSELIN
Rue des Combattants, 47
6880 BERTRIX
061/41.19.76 (TEL + FAX)
E-Mail : gruselinr@hotmail.com

Sommaire

3

Secrétariat P. à

Commission des rencontres P. à

Commission d'Arbitrage P. à

Commission des st. et règl. P. à

Commission Beach-volley P. à

Commission Technique P. à

Commission technique + commission jeunes et mini

Fabienne WINAND
Voie des Mines, 24
6747 Saint-léger
063/23.93.25 (TEL)
0495/28.71.38 (GSM)
E-Mail : fabienne@winand.be

Sonia LAURENT
Hierlot, 8 bte 2
4990 LIERNEUX
080/40.03.21 (TEL P)
0495/12.51.81
E-Mail : laurent.sonia@hotmail.com

Commission propagande/Presse

Bernard VALENTIN
Grand Rue, 84
6971 CHAMPLON
0498/22.26.60
E-Mail : b.valentin@volleylux.com

Représent. des joueur/euses

Sonia LAURENT
Rue Hautmont, 15D
4990 LIERNEUX
080/57.13.90 (TEL)
0495/12.51.81 (GSM)
E-Mail : laurent.sonia@hotmail.com

Commission loisir

Dominique ROMAIN
Rue de Neufchâteau, 132 E 62
6700 ARLON
0497/05.77.35 (GSM)
E-Mail : grosromain@hotmail.com

Commission beach-volley

Xavier SMAL
Rue Bel Air, 38
6890 OCHAMPS
085/82.66.08 (TEL)
0477/38.93.03 (GSM)
E-Mail : xavier.smal@gmail.com

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « ACVBL » DU 21.09.2020**Attribution des voix délibératives****LISTE MISE A JOUR AU 31.07.2020**

<u>CLUBS</u>	<u>MATRICULE</u>	<u>NOMBRE DE VOIX</u>	<u>PRESENCES</u>
C.D.L.	263		
V. C. BAUDETS BERTRIX	365	3	
LA VIERRE NEUFCHATEAU	663	2	
V. B. C. CHAMPLON	851	2	
V. C. BOUILLON	961	3	
ATHENA	988	3	
VOLLEY CLUB ROCHOIS	1092	2	
ENTENTE VOLLEY CLUB ATHUS - MESSANCY	1100	3	
VBC FOR – MARCH : MERCEDES - HUET	1890	3	
V. B. C. F. HOUFFALIZE	2060	2	
V. C. LIBRAMONT	2079	3	
VOLLEY CLUB LIBIN	5161	3	
V. C. STABULOIS	5162	3	
FEMINA BASTOGNE	5192	2	
VOLLEY CLUB LA SEMOIS	5202	3	
VIR'VOL'TON	5212	1	
V. C. EREZEE	5220	0	
BADABOOM	5215	0	
VBC EREZEE FEMINA	5227	1	
VOLLEY CLUB LA MARQUISE HABAY	5228	1	

TOTAL	40	
--------------	-----------	--

COMITE PROVINCIAL

PRESIDENT	1	
SECRETAIRE	1	
TRESORIER	1	
STATUTS	1	
ARBITRAGE	1	
PRESSE/PROPAGANDE	1	
JEUNES/MINI	1	
TECHNIQUE	1	
RENCONTRES	1	
BEACH-VOLLEY/LOISIR	1	
REPRESENTANT DES JOUEURS/SES	0	
LOISIR	1	

TOTAL	11	
--------------	-----------	--

COMMISSIONS JUDICIAIRES

RECLAMATION	1	
-------------	---	--

TOTAL	1	
--------------	----------	--

TOTAL GENERAL	52	
----------------------	-----------	--

1. ACCUEIL DES MEMBRES EFFECTIFS ET VERIFICATION DES POUVOIRS.

Le tableau reprenant le nombre de voix par club est publié. Cependant, contrairement au règlement en vigueur, vu l'exiguïté de la salle dans laquelle avait lieu l'Assemblée Générale, un seul membre par club participait à cette AG, ceci dans le but de permettre de maintenir la distanciation sociale imposée entre les participants. Ces participants disposaient toutefois de l'intégralité des voix attribués à leur club. Tous les clubs étaient représentés.

2. ALLOCUTION DU PRESIDENT.

- Le sport en général, et le volley-ball en particulier, a dû faire face à une situation que personne n'aurait imaginé devoir connaître. Devoir arrêter une compétition en cours n'était pas une chose facile à décider, mais la situation de pandémie dans laquelle nous nous trouvons alors nous l'imposait.
- Aujourd'hui, nous n'en connaissons pas beaucoup plus, et la situation actuelle nous oblige à réagir et à prendre des décisions au cas par cas.
- Nous démarrerons le championnat dans 15 jours, mais personne n'est à même d'affirmer qu'il ira à son terme, et même s'il y arrive, si tous les matchs prévus au calendrier auront été disputés.
- Que fait-on si un cas positif se présente dans un club ? Des règles devront être éditées.
- Un protocole a été édité par le CA qui n'est valable que pour la province.
- Les clubs qui disputent les championnats de la FVWB devront se référer à son protocole.
- Des matchs seront certainement remis. Il est demandé aux responsables de clubs de faire preuve de bonne volonté et de souplesse lors des négociations pour replacer ces matchs.
- Les clubs, après avoir dû renoncer à toutes les organisations leur permettant d'alimenter leur trésorerie, doivent maintenant vivre avec des obligations administratives de tous genres pour éviter des problèmes judiciaires ou autres.
- En plus des protocoles liés à la compétition proprement dite, le président rappelle que le fonctionnement des cafétérias est lié au respect des protocoles horeca.
- A l'heure actuelle, il y a 882 affiliés dans la province au lieu des 1.200 de l'an dernier. Cela peut bien sûr s'expliquer par la situation particulière dans laquelle nous vivons.
- Mais paradoxalement, il y a plus d'équipes que l'an dernier. 2 clubs ont souhaité inscrire des équipes supplémentaires, hors délai. Nous y reviendrons plus tard.

3. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE SOCIAL DE L'ACVBL ARRETE AU 30.06.2020.

- L'exercice se clôture au 30.06.2020 avec plus de 7.000 EUR de bénéfice. Ce qui n'est pas étonnant vu qu'aucune prestation n'a été effectuée depuis mi-mars 2020, tant au niveau de la commission technique que du fonctionnement normal du conseil d'administration.
- Le trésorier demande à l'assemblée si elle souhaite avoir des explications quant aux chiffres présentés. En l'absence de questions, le bilan est approuvé à l'unanimité et décharge est donnée aux administrateurs.

4. PRESENTATION DU BUDGET DE L'EXERCICE SOCIAL 2020-2021.

- Contrairement au budget initial envoyé avec tous les documents, celui-ci a été réajusté suite à la décision de relancer le stage de la Toussaint. Il a également été envoyé à tous les membres.
- Le stage, même si une participation de 175,00 EUR est demandée, coûte à la province, l'encadrement étant un facteur non pris en compte dans cette participation.
- Suite à cette organisation, le trésorier annonce un déficit probable d'environ 1.000,00 EUR.
- Aucune question ni remarque n'ayant été formulée, le budget est approuvé à l'unanimité.

5. ELECTIONS STATUTAIRES.

- Lorsque les statuts ont été modifiés faisant passer la durée du mandat d'un administrateur de 6 à 4 ans, il a été constaté que 2020 était une année où aucun mandat ne venait à échéance.
- Comme aucune candidature pour un poste au conseil d'administration n'a été introduite dans les délais, il n'y aura pas d'élections cette année.

6. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE RECLAMATION.

- La commission de réclamations n'a pas eu à se réunir durant la saison 2019-2020.
- A partir de cette saison, la commission de réclamation sera appelé comité juridique de 1^{ère} instance. Toutes les réclamations seront transmises directement au Parquet Fédéral, via l'adresse mail : parquet@fvwb.be.
- C'est ce dernier qui décidera de la suite à réserver à la réclamation, règlement à l'amiable, transfert au comité juridique de 1^{ère} instance, classement sans suite.

7. COMPOSITION DE LA COMMISSION DE RECLAMATION.

- Le président Bob DUMONT en rappelle la composition : Anne-Sophie GADISSEUX, Nicolas BODARD, Marc DEJONGE, Joëlle ROBERT et Jean-François COLLET.

8. INFORMATIONS SUR LES MODIFICATIONS APPORTEES AUX DIFFERENTS REGLEMENTS.

- Statuts : Aucune modification n'a été apportée aux statuts cette année, même si le CA devra se pencher sur des modifications pour être conforme au nouveau code des sociétés et associations applicables depuis le 1^{er} janvier 2020.
- R. O. I. : Comme spécifié précédemment, le règlement relatif aux commissions judiciaires a subi de grosses modifications suite à l'adoption du nouveau règlement judiciaire de la FVWB.
- Règlement de la compétition :
 - o compte tenu des circonstances, le club visité ne fournira plus de bouteilles d'eau. Les équipes visiteuses devront venir avec leurs gourdes qui pourront éventuellement être remplies à un point d'eau.

- Il n'y aura plus de plaquettes de changement. Le joueur entrant, dans la zone de changement, devra dire le numéro de maillot du joueur qu'il remplace.
- L'article 11 a été modifié de manière à autoriser les joueurs de – de 18 ans de jouer tant dans l'équipe A que l'équipe B lorsqu'il n'y a qu'une série P1 en championnat.
- Il a été édité récemment un protocole rencontres en condition Covid applicable uniquement en province de Luxembourg.
- Si des matchs doivent être remis à cause d'un cas de Covid, le match remis sera obligatoirement rejoué dans les 30 jours, ce qui implique l'obligation de jouer 2 matchs le même week-end ou en semaine.
- Dans Volleyspike, la photo des affiliés sera visible directement sur la tablette. Il est donc en principe inutile de présenter sa carte d'identité. Seuls, les affiliés dont la photo n'apparaît pas devront la présenter.
- Il est recommandé d'utiliser la feuille papier pour le match réserve, même s'il est possible de le marquer à partir de Volleyspike. A cet égard, veuillez à vérifier que vous n'utilisez pas l'application Volleyspike avec un « R » pour marquer le match première.
- Dans l'article 1 du règlement de compétition, il est expliqué la manière dont le classement sera établi en cas d'arrêt de la compétition, cela en fonction du nombre de matchs joués.
- 2 clubs ont demandé à pouvoir inscrire 1 équipe supplémentaire en P3 dames. Cependant, comme cette demande a été introduite hors délai, la responsable de la commission des rencontres demande l'avis de l'assemblée. C'est alors que le secrétaire de Libramont a manifesté sa désapprobation. D'abord, on refuse une demande dans le respect des règlements, ensuite on va vers l'acceptation de cette autre demande alors que cela va fortement impacter le travail des secrétaires de clubs concernés. Si cette demande est acceptée, cela va être très compliqué de trouver de la place pour intercaler ces matchs dans des salles déjà surchargées. Mais, face aux arguments avancés par la commission des rencontres et du président, allant dans le sens que le CA a pour objet de faciliter la pratique du volley-ball, il s'est quelque peu assagi.
- Tous les clubs concernés par la P3 dames, sauf un, ont voté en faveur de l'intégration de ces 2 équipes dans le championnat.
- La commission des rencontres établira donc 2 groupes, l'un composé de filles uniquement, l'autre composé des équipes mixtes.

9. DIVERS.

- La responsable de la commission technique explique que le stage de la Toussaint a été relancé suite aux apaisements reçus du directeur de l'Hydrion.
- Il y a 48 inscrits dont 20 nouveaux dans la tranche d'âge nés en 2005-2006. Cependant, afin de respecter la bulle de 50, encadrants compris, quelques inscrits ont été placés sur une liste d'attente. Malheureusement, on déplore l'inscription que de 5 garçons.
- Elle rappelle que ce dimanche 27.09.2020 aura lieu le 1^{er} rassemblement qui concernera le 2-0 pour les débutants de 09h00 à 12h00, et l'après-midi les ITP1 de 12h30 à 15h00.

- B. Valentin informe l'assemblée qu'il a entendu qu'actuellement, il y a un contrôle strict du dépôt des comptes des asbl qui, rappelons-le doivent être déposés chaque année.
- Arbitrage :
 - o La réunion des arbitres est fixée à demain mardi 22.09.2020.
 - o Le cours d'arbitrage se fera cette année en filière e-learning, en collaboration avec une personne du Namurois (M. Cornet) qui enverra le cours à la personne intéressée et, quand elle sera prête, un examen sera organisé. Ce système va peut-être intéresser plus de monde ? Il ne sera plus obligé de perdre plusieurs matinées pour suivre le cours avant de subir l'examen.
 - o Actuellement, la province est en manque d'arbitres, plusieurs arbitres ne pouvant jamais être désignés parce qu'ils coachent une équipe et jouent dans une autre.
- Un membre de l'assemblée demande si une joueuse de P3 mixte peut également jouer en P3 filles. La réponse est négative.
- Cette année, il est envisagé que les déclarations d'accident soient transmises directement à Ethias. Avant d'officialiser ce changement, chaque entité aura un club qui testera cette possibilité durant toute la saison.
- Le responsable des « Loisir » confirme qu'une équipe de Bertrix est bien inscrite au championnat loisir.

Fin de l'AG : 21h30.

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
JEUDI 15.10.2020

Présents : A.-M. HABETS, S. LAURENT, F. WINAND, M. FORGET, R. GRUSELIN,
L. HAAGER, J.-L. MASSART, D. ROMAIN, X. SMAL, B. VALENTIN, G. BURTON

1. FEED-BACK SUR L'AG DE L'A. C. V. B. L. DU 21.09.2020.

- a) Le président estime que l'AG s'est très bien déroulée et que les représentants des clubs présents ont fait preuve de compréhension par rapport aux décisions prises face à la situation que nous vivons tous.
- b) Il y a eu ensuite une explication entre le président et le responsable des statuts tant en ce qui concerne l'intervention de ce dernier quant à l'intégration de deux nouvelles équipes, que par la manière du président à vouloir donner la parole à un autre administrateur pour détailler les changements opérés au niveau des règlements.
- c) D. Romain s'est demandé pourquoi il avait été demandé de voter uniquement aux représentants ayant des équipes dans le championnat de P3 dames alors que normalement tous les représentants auraient dû voter. Il lui est répondu qu'en réalité, ce n'était pas un vote mais uniquement un avis des représentants étant impactés par l'intégration de nouvelles équipes dans le championnat. Le terme vote était inapproprié.

2. RENCONTRES.

- a) Suite aux mesures annoncées par la Ministre des sports, il est bien entendu que le CA s'aligne sur ces décisions et suspend donc les divers championnats provinciaux jusqu'au 08.11.2020 inclus. Les prochains matchs disputés dans la province seront donc ceux prévus au calendrier des compétitions à la date du 14.11.2020. Ceci est la position à ce moment. Elles peuvent encore évoluer en fonction d'éventuelles nouvelles décisions.
- b) Le championnat loisir reprendra quant à lui le 09.11.2020, sauf si prolongation de la suspension actuelle.
- c) Pour ce qui concerne les listes de force, vu que, dans la province de Luxembourg, il n'y a pas de minimum de joueurs à y inscrire, il apparaît difficile de les imposer. Elle se fera automatiquement en fonction des participations au jeu via le contrôle des feuilles de matches.
- d) Il n'y a pas eu jusqu'à présent de problèmes importants au niveau de l'utilisation de volleyspike, nouvelle mouture.
- e) Il a été constaté à diverses reprises que le match première débutait en retard, et cela parce que le match réserve n'a pas débuté à l'heure et que les protocoles covid 19 prennent du temps. Aussi, afin d'éviter que le match première prenne du retard, il a été décidé que, si 20 minutes avant l'heure prévue pour démarrer le match première, le match réserve n'est pas terminé, l'arbitre demande aux équipes d'achever le set en cours et n'autorise plus d'en disputer un autre s'il en restait à disputer.

3. TECHNIQUE.

- a) Le stage de la Toussaint a du succès. Il y a 46 inscrits dont 17 nouveaux. Il est impossible d'en accepter davantage, la bulle de 50, encadrants inclus, doit être respectée. L'ADEPS demande que les parents attestent que leurs enfants n'ont pas été en contact avec une personne positive » au covid 19, ni avec une personne ayant des symptômes, ou ayant eux-mêmes des symptômes.
- b) Les participants au stage se répartissent comme suit : 40 filles et 6 garçons.
- c) Le directeur technique de la FVWB souhaiterait organiser davantage de stages en Wallonie. Arlon a des possibilités au niveau de l'ADEPS.
- d) 24 jeunes de 7 clubs différents ont participé à l'activité 2-0 du 27.09.2020.
- e) La 1^{ère} journée pupilles et minimes a lieu le week-end prochain. Il n'y a que 5 pupilles du Stabulois et 8 minimes de Florenville inscrits. Toutefois, le CA décide de maintenir l'activité, mais de regrouper le tout en matinée.
- f) Comme le directeur technique de la FVWB avait souhaité se déplacer dans les provinces, la responsable technique va essayer qu'il vienne visionner durant le stage de la Toussaint.
- g) Pour l'organisation de la journée finale, le 1^{er} mai prochain, si toutefois cela est possible, les prix de l'Hydrion ont été demandés pour l'occupation de tous les plateaux, mais il s'avère que les prix sont beaucoup plus élevés que le centre sportif de Champlon. Nous prendrons donc une option pour ce dernier.

4. ARBITRAGE.

- a) L'assemblée générale des arbitres s'est bien passée. 10 arbitres s'étaient déconvoqués pour l'occasion.
- b) Pour le moment, un membre d'Erezée s'est inscrit au cours d'arbitrage, nouvelle formule. Espérons que cette nouvelle formule qui permet au candidat de s'organiser à sa guise pour se former aura davantage de succès que le cours en présentiel.
- c) Pour les désignations des 2 premières journées, il n'y a pas eu de problèmes. Mais si le championnat n'avait pas été interrompu, déjà la prochaine journée aurait posé problème.

5. TRESORERIE.

- a) Pour l'instant, la trésorerie est saine. C'est dû principalement au fait que les participants au stage ont payé leurs frais de participation, et qu'aucune facture ADEPS n'a encore été réceptionnée, à part l'acompte versé.
- b) Et il reste encore quelques retardataires qui doivent payer.
- c) Aucune facturation aux clubs n'a encore été établie. Celle-ci ne sera transmise qu'au courant du mois de décembre.

6. LOISIRS.

- a) Au 03.10.2020, il y avait 10 équipes inscrites en championnat. Mais une équipe supplémentaire a demandé à pouvoir intégrer le championnat le 12.10.2020, et celle-ci a été acceptée.
- b) Le championnat aurait dû débiter le 19.10 et se terminer le 22.04.2021. Malheureusement, la covid 19 en a décidé autrement et il faudra attendre le 09.11 pour entamer le championnat.

- c) Il y a 56 joueurs affiliés à Luxloisirs, matricule 8004 qui comprend 4 équipes.
- d) Il est bien entendu que le protocole covid est d'application également en loisir.

7. DIVERS.

- a) Le rapport du CA du 08.09.2020 est approuvé ainsi que celui de l'Assemblée Générale du 21.09.2020.
- b) Le président avait annoncé à l'AG qu'il n'y avait que 830 affiliés. Ce chiffre a bien évolué puisqu'à ce jour, nous avons dans la province 1.072 affiliés.
- c) Le secrétaire confirme que les réunions fixées au 22.02, 29.03 et 26.04.2021 auront respectivement lieu les mardis 23.02, 30.03 et 27.04.2021.
- d) Lors de l'AG, la représentante d'Houffalize nous avait dit que son club n'était pas organisateur du tournoi de beach-volley. Toutefois, au vu des différentes publications faites, il est difficile d'imaginer qu'il n'était pas dans l'organisation. L'amende relative à une organisation sans demande d'autorisation est donc maintenue.
- e) Une discussion est entamée concernant le cas d'un joueur en attente des résultats de test covid qui s'est présenté au match alors qu'il aurait dû rester en quarantaine, les uns estimant qu'aucune sanction ne pouvait lui être infligée, d'autres estimant que le cas devait être renseigné au parquet de la FVWB, qui prendra attitude. Finalement, c'est cette dernière solution qui a été choisie, et celle-ci sera réitérée si d'autres cas devaient se présenter, à moins que le parquet estime ne pas être compétent pour ce cas de figure.

Fin de la réunion : 22h30

COMMUNICATION

A l'attention des Présidents et secrétaires des clubs ACVBL,

Une situation récente liée à un problème de cas positif a fait apparaître une mauvaise utilisation des protocoles « covid ».

Par ce courriel, nous vous rappelons que tous problèmes concernant des rencontres jouées dans le cadre des compétitions provinciales est à soumettre **uniquement** au Comité provincial (CA ACVBL) dès lors qu'il ne s'agit pas d'une plainte, laquelle doit être transmise à l'adresse parquet@fvwb.be.

Pour mémoire, toutes les compétitions provinciales sont exclusivement placées sous le contrôle de l'ACVBL.

En d'autres termes, aucune communication ne peut être faite directement à la FVWB mais uniquement à l'adresse du Secrétaire provincial avec copie au Président.

Pour le CA ACVBL,

RAPPEL

Avis à tous les clubs

Suite aux précisions apportées ce jour par la ministre des sports de la Communauté française, Valérie Glatigny, la FVWB communique que le championnat qu'elle organise, soit les divisions de Promotion, est suspendu au minimum jusqu'au week-end des 7 et 8 novembre 2020, soit quatre semaines de compétition (16-17-18 octobre 2020, 23-24-25 octobre 2020, 30-31 octobre et 1er novembre 2020, 6-7-8 novembre 2020). La poursuite des compétitions dépendra des directives gouvernementales.

La province de Luxembourg s'aligne sur les nouvelles dates de suspensions, donc en Luxembourg comme en FVWB et en VB pas de compétitions avant au minimum le 9/11/20.

Pour le CA Volleylux

B. Valentin

REGLES A RESPECTER EN CAS DE JOUEUR(EUSE)S POSITIF(VE)S AU COVID 19

PREAMBULE :

Tous les clubs sont tenus de désigner avant le 30.09.2020 un référent Covid 19 dont les coordonnées sont à communiquer à l'adresse mail suivante : covid.luxembourg@fvwb.be Cette adresse est dispatchée chez le président et le secrétaire provincial, la responsable des rencontres et le responsable de la communication.

La liste des référents sera publiée sur le site provincial.

EN CAS DE COVID AVERE :

1. Le référent du club communique via l'adresse e-mail reprise ci-dessus le nom de la personne positive au Covid, son numéro de licence ainsi que l'équipe, ou les équipes, dans laquelle elle a évolué. (match et/ou entraînement)
2. Informer le référent du club adverse dont une ou plusieurs équipes ont rencontré récemment l'équipe, ou les équipes, dans laquelle évolue cette personne.
3. La commission des rencontres remettra le match prévu le week-end qui suit la survenance des faits, voire les 2 matchs si cette personne a joué dans 2 équipes.
4. Le référent du club concerné devra fournir endéans les 3 jours de la survenance des faits une attestation médicale déclarant l'affilié(e) positif(ve) Covid. En l'absence de cette attestation, le forfait sera déclaré.
5. La personne positive Covid ne pourra reprendre ses activités au sein de son équipe qu'après une période de 7 jours minimum pour autant qu'elle puisse fournir une attestation médicale d'aptitude à la reprise.
6. La (ou les) rencontre remise devra être jouée dans les 30 jours qui suivent la date de la remise.
7. Si malheureusement, aucun accord n'a pu être trouvé dans les 8 jours calendriers qui suivent la date de la remise, la commission des rencontres imposera une date.



Association des Clubs de Volley Ball du Luxembourg

PROTOCOLE RENCONTRES EN SITUATION COVID APPLICABLE EN PROVINCE DE LUXEMBOURG SAISON 2020-2021

Directives générales complémentaires aux différents protocoles publiés et applicables pour les rencontres programmées sous l'égide de l'ACVBL. Ce document peut être sujet à modifications suivant les

1. Les clubs organisateurs sont responsables des mesures de protection pour les spectateurs, les officiels ainsi que pour les joueurs. Ils sont tenus de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour la bonne tenue de la rencontre dans le respect des conditions sanitaires publiées dans les différents protocoles émis sous le couvert de l'AISF et qui sont publiés sur le site volleylux.
2. Ce protocole ne traite pas des mesures Covid relatives aux vestiaires (**voir protocole "sport indoor" et "événements sportifs"**), ni à la buvette (**voir protocole Horeca**). Les protocoles "sport indoor" et "événements sportifs" actualisés doivent être respectés. Pour les rencontres FVWB et VB, il conviendra de se conformer aux protocoles FVWB et VB.
3. Toutes les mesures détaillées ci-après doivent être appliquées tant pour le match des réserves que pour le match "Première" mais aussi dans le cadre des activités collectives indoor telles qu'entraînements en présence de plusieurs équipes du club ou de rencontres amicales.
4. Une liste nominative des composantes de chaque équipe doit être complétée (joueurs et staff) et conservée 15 jours. Les renseignements y consignés sont confidentiels sauf pour les autorités légales. Volleyspike vous donne toutes ces infos.
5. Les équipes (= joueurs et staff), l'arbitre et le(s) marqueur(s) sont tenus de porter le masque dès l'entrée dans le complexe et ce, jusqu'à leur zone d'échauffement. Le retrait du masque pour les équipes ne peut se faire qu'au début de l'échauffement d'équipe.
6. Dès que la rencontre est terminée, les équipes, l'arbitre et le(s) marqueur(s) doivent remettre le masque pour quitter l'aire de jeu. De plus, tout déplacement d'un joueur ou autres membres du staff qui s'absentent temporairement de la salle, implique l'obligation de porter le masque.
7. Du gel désinfectant doit être mis à disposition des participants (joueur, staff et officiels) ceux-ci devront l'utiliser au début de l'échauffement et à chaque début de set pour désinfection des mains pour tous les joueurs. Lors d'un remplacement, le joueur entrant doit faire usage de gel désinfectant avant de monter au jeu.
8. La chaise d'arbitrage doit être désinfectée entre chaque rencontre (réserve ou première) sur toutes les parties susceptibles d'être touchées par l'arbitre. Voir aussi .9

9. Tous les éléments susceptibles d'être manipulés lors d'une rencontre (table de marque, tablette, le marquoir manuel, les bancs des réserves, les chaises, ballons, etc...) doivent être désinfectés obligatoirement entre 2 rencontres.
10. Lorsqu'une rencontre va suivre celle qui vient de se terminer, il est requis de mettre en place une procédure qui empêche le croisement des équipes. Les équipes du match suivant doivent attendre que tous les participants à la rencontre précédente soient partis et que la désinfection des bancs, chaises et tables soit bien terminée avant de pouvoir accéder à l'aire de jeu.
11. Conformément au protocole "sport indoor", si plusieurs rencontres se déroulent en même temps, une séparation physique pleine d'au moins 1,80 m de haut, comme des panneaux mobiles ou rideaux, doit être utilisée, et ce, sur toute la longueur des terrains. L'usage de filets de séparation n'est pas validé.
12. Aussi longtemps que la période covid19 est d'actualité, le club visités ne fournira plus d'eau tant à l'adversaire qu'à son équipe. Chaque joueur doit venir avec sa gourde et la boisson y contenue.

13. **Les ballons**

- a. Les deux ballons de match ne peuvent être utilisés pour l'échauffement et seront nettoyés sous contrôle de l'arbitre de la rencontre. Lorsqu'un ballon va dans le public, il doit être désinfecté avant de reprendre part aux échanges.
- b. Tous les ballons utilisés lors de l'échauffement doivent être désinfectés avant la rencontre.

14. **Table de marque**

- a. Le nombre de personne à la table de marque doit se limiter au strict minimum.
- b. Mise à disposition de gel désinfectant sur la table de marque.
- c. Si le marqueur est seul, le port du masque n'est pas obligatoire. Si deux (ou plus) sont présents, le port du masque est obligatoire durant toute la rencontre. En d'autres termes dès qu'une tierce personne se trouve à la table en plus du marqueur (arbitres coaches etc.) le port du masque est d'application.

15. **Arbitrage**

- L'équipe locale s'assure que l'équipement est désinfecté avant que le(s) arbitre(s) ne le vérifie(nt).
- L'équipe locale met la toise désinfectée à la disposition de l'arbitre. Par après, seul l'arbitre peut toucher la toise
- Dans le cas où le filet et/ou les antennes ne sont pas correctement placées, l'arbitre le fera ajuster par quelqu'un de l'équipe locale.
- Toss : Les deux capitaines d'équipe se tiennent à une distance minimale de 1,5 mètre l'un de l'autre et de l'arbitre il n'y a pas de poignée de main mais bien un signe de la main. La pièce n'est touchée que par l'arbitre. Personne d'autre n'est présent dans les zones respectives des 3 mètres.
-
- Contrôle de l'identité des participants : Pour éviter la manipulation des cartes d'identité, l'utilisation des photos du roster de Volleyspike est permise. Il est donc fortement conseillé aux secrétaires de vérifier toutes les cartes d'identité

des affiliés. Si pas de photo dans le rooster la CI reste obligatoire, le joueur la garde en main pour présentation à l'arbitre !

- Horaire d'avant-match :
- H= horaire de début de rencontre
- H-14' Echauffement avant match
- H-2' fin de l'échauffement au filet
- H-1' mise en position : A l'invite de l'arbitre les joueurs se déplacent vers la ligne de fond puis sur la ligne des 3 mètres et saluent leurs adversaires d'un geste de la main.
- H contrôle des positions

16. Changement de côté

A la fin du set, l'arbitre renvoie les 2 équipes vers le banc pour reprendre tout leur équipement puis ces équipes et leur staff respectif rejoignent sans tarder la ligne de fond de son côté. Au signal de l'arbitre, l'équipe (l'ensemble des joueurs et le staff) du côté B (à droite de la table de marque) passe derrière la chaise d'arbitre pour se rendre de l'autre côté tandis que l'équipe du côté A - le fait en passant entre le poteau et la table de marque.

17. Durant la rencontre

- Le coach doit rester dans sa zone et est autorisé à retirer son masque pendant la durée de tous les sets. En dehors de cela, il devra porter le masque en permanence.
- Les joueurs assis et dans la zone d'échauffement n'ont pas l'obligation du port du masque.
- L'utilisation des plaquettes est temporairement supprimée. Le joueur devra se présenter dans la zone de remplacement et annoncer clairement vers la table et vers le joueur le numéro (pas le nom !!) du joueur qu'il remplace.
- Il faut éviter de se rassembler ou de se frapper dans les mains après chaque échange de jeu.

18. Fin de rencontre

- A l'issue de la rencontre, à l'invite de l'arbitre les joueurs se déplacent vers la ligne des 3 mètres et s'applaudissent.
- Les personnes prévues au démontage ou au nettoyage sont les seules à être présentes sur le terrain.
- Les autres joueurs regagnent leur vestiaire respectif sans s'attarder dans la salle et sans converser avec des personnes (supporters, journalistes etc.) ne faisant pas partie de la bulle « équipe du jour ».

Dernières communications de Marc CLOES, responsable de la formation des entraîneurs de la FVWB

Bonjour,

Voici de nouvelles informations collectées depuis le 15/09/20. Nous vous en souhaitons bonne réception et espérons que vos activités d'entraînement et de compétition ne sont pas trop perturbées par la recrudescence des cas de Covid. Courage à toutes et tous !

Formations initiales

* ***La formation Animateur Volley-Ball organisée en Province de Namur*** est désormais programmée (sous réserve de directives du CNS) :

- Dimanche 01/11 – 9h00-12h00 – Module CS 123 (+ évaluation, éventuellement complétée à domicile et renvoyée par email pour validation)
- Dimanche 08/11 – 9h00-12h00 – Module CS 124/1
- Dimanche 29/11 – 9h00-12h00 – Module CS 124/2 (+ évaluation)
- Dimanche 13/12 – 9h00-12h00 – Module CS 125 (+évaluation)

Toutes les activités seront encadrées par Enzo Lo Guasto et se dérouleront à la salle du VC Gembloux (rue Chapelle Dieu 48 à 5030 Gembloux). Programme et inscriptions : cliquer [ICI](#) (formulaire à renvoyer à Mme Sepp - coachs@fvwb.be - avant le 28/10 à 12h00).

* ***Cours généraux ADEPS – Les inscriptions sont à nouveau accessibles*** :

- Niveau Moniteur Sportif Initiateur (MSIn) à cliquer [ICI](#).
- Niveau Moniteur Sportif Educateur (MSEd) à cliquer [ICI](#) (uniquement pour les candidats qui sont déjà inscrits et/ou qui ont validé les CG MSIn)

Formations continues

* Le ***8^{ème} colloque Sports²*** sera organisé en ligne le 17 octobre 2020, de 8h30 à 12h30 (CHU-Liège). La thématique générale portera sur les « Stratégies de récupération en sport ». Informations disponibles [ICI](#). Si ce sujet vous intéresse, bloquez déjà la date dans votre agenda. Les consignes 'formation continue' peuvent être téléchargées [ICI](#).

* ***Clinic 'subvention pour l'action sportive locale'***. Le mercredi 21 octobre, de 19h30 à 21h30, Namur Volley vous propose d'assister à un exposé sur la nouvelle réglementation mise en place par l'Adeps pour pouvoir prétendre à l'accès à un système de subventions qui peut être très avantageux pour les clubs. Il se déroulera au Hall Omnisports de St Servais (rue de Gembloux 224, 5002 Namur). Il abordera les thèmes suivants :

- La subvention pour l'action sportive locale : sa réglementation et ses champs d'application ?
- La plateforme Subvention : comment y accéder et comment l'utiliser ?
- Questions pratiques

L'exposé sera assuré par Dominique Colin, chef d'activités au Centre de Conseil du Sport Adeps de Namur. Les inscriptions sont à rentrer via courriel avant le 16/10 à Véronique Blanquet (Veronique.Blanquet@inasep.be). Une PAF de 5€ doit être versée sur le compte BE19-1345-0153-0112 (communication : Nom/Prénom/clinic 21/10). Maximum 30 inscrits. Masque obligatoire. La participation à cette activité rapportera 2 points de formation (+3 pour la rédaction d'une synthèse réflexive – formulaire transmis par les organisateurs).

Informations diverses

* Formes de jeu adaptées. Tous les entraîneurs de jeunes ont déjà pu constater l'intérêt de l'organisation d'activités adaptées au niveau des enfants. Il existe des documents qui expliquent les différentes variantes, comme celles proposées par le RCPLVB (voir [ICI](#)). La CEFVB propose maintenant un site internet permettant de visualiser la plupart d'entre elles (cliquer [ICI](#)).

* Si vous disposez d'***informations susceptibles d'être utiles*** à d'autres entraîneurs (un site internet intéressant, une application potentiellement utile, le compte rendu d'une conférence ou d'un article, ...), ne les gardez pas pour vous tout-e seul-e ! Transmettez-les en répondant simplement à ce message, de manière que l'on puisse vous aider à les partager avec tout le monde (ça aussi, cela permettra de faire grandir notre discipline sportive). Merci d'avance ;-))

* Si vous devez accumuler des points et que vous ne voyez pas comment faire malgré les propositions qui sont régulièrement formulées dans les numéros des VB-Coaches-News, n'hésitez pas à contacter le responsable des formations avec lequel vous pourrez sans doute déterminer des opportunités spécifiques.

Marc CLOES

Responsable de la formation des entraîneurs

Fédération Volley Wallonie-Bruxelles - FVWB

rue de Mery, 4

B-4130 Esneux

+32(0)4/380.18.22

+32(0)496/73.38.58